

Trousse à outils

Arendt Regulatory & Consulting a développé une série d'outils informatiques de consulting financier

Quelle croissance ! En cinq ans, l'équipe de consulting d'Arendt, Arendt Regulatory & Consulting (ARC), a multiplié par dix le nombre de ses consultants. Jusqu'à atteindre une quarantaine de spécialistes désormais. Odile Renner était de l'aventure dès son lancement. « L'idée était alors d'étendre le champ des activités au-delà du juridique du cabinet d'avocats Arendt & Medernach. Aujourd'hui, 98 % de nos clients sont des établissements réglementés intéressés par le partage de nos savoirs et compétences en termes de compliance, risk management, business and operations, gouvernance, distribution de fonds d'investissement et activités transfrontalières. »

Une clientèle qui apprécie le professionnalisme de ces consultants autant que l'efficacité des outils informatiques que la société peut proposer. Prenez CAROL, par exemple, c'est l'une des solutions internet conçue par ARC qui a vite su trouver sa place dans le secteur financier luxembourgeois. CAROL pour... Com-



pliance And Regulatory Oversight onLine.

Et Nicolas Deldime, partner chez ARC, d'expliquer : « Quand certains prestataires bombardent leurs clients de newsletters relatant au cas par cas l'ensemble des évolutions réglementaires, ARC propose

un soft permettant d'organiser et de faciliter le travail des Compliance officers. CAROL assure ainsi la veille réglementaire et la mise à jour de plans de contrôle de conformité (« compliance monitoring plan ») adaptés à l'activité de la société cliente.

Les compliance officers peuvent donc consacrer plus de temps à leurs autres missions, tout en étant certains de pouvoir s'appuyer sur un outil permettant la gestion sereine de la conformité de la société qui les emploie. » Au Grand-Duché, 25 sociétés de gestion

ont déjà adopté CAROL. Des gestionnaires de fonds alternatifs AIFM, des sociétés de gestion de fonds OPCVM ou des entreprises d'investissement. Avec plus de 500 sociétés de ce type sur la Place de Luxembourg, l'outil d'Arendt peut donc encore s'attendre à des déploiements...

Un avenir qui d'ores et déjà s'annonce au-delà des frontières du Grand-Duché. « Le savoir-faire que nous avons acquis ici en 5 ans, ainsi que la convergence réglementaire en Europe nous permettent de concevoir une version de CAROL alignée sur les standards réglementaires européens et donc de bénéficier d'une plus large distribution encore », s'enthousiasme Nicolas Deldime. Sachant que derrière la solution technique dont bénéficie le client, les services d'ARC restent toujours en interaction pour répondre aux questions et pallier aux doutes qu'une législation particulièrement changeante peut générer.

www.arendt.com
<https://www.carol.lu>

Risques sous contrôle

A la rentrée, Arendt lancera OPRA, logiciel adapté au risk management

Après plusieurs mois d'utilisation en interne pour les besoins de ses clients, l'équipe de consulting d'Arendt, Arendt Regulatory & Consulting, lancera officiellement OPRA (« Operational PRIIPS-based Risk Application »), en septembre prochain. Il s'agit d'un logiciel adapté à la gestion des risques et conçu pour faciliter l'implémentation de la récente directive européenne sur les produits d'investissements packagés de détail et fondés sur l'assurance.

En effet, la minimisation du risque opérationnel, notamment réglementaire, constitue un leitmotiv mis en avant par les responsables des risques et de la conformité afin de se doter d'outils modernes et efficaces. Outils sur lesquels ces responsables peuvent se reposer pour mener à bien leurs missions quotidiennes. Ainsi, l'arrivée d'OPRA devrait être appréciée par les participants du marché contraints, par la loi, de :

- publier des documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissements packagés fondés de détail et fondés sur l'assurance ;
- suivre les indicateurs de risques (marché et crédit), de coûts ainsi que les scénarii de performance de ces produits ;
- mettre à jour ces documents d'informations clés (DIC), en cas d'apparition d'événements significatifs et inopinés tel un changement de l'indicateur de risque synthétique (ISR), etc.

Assisté dans ses tâches quotidiennes par les membres de son équipe, constituée de consultants spécialisés en gestion des risques, Ismaël Fadiga, Manager chez Arendt Regulatory & Consulting, été chargé de la conception et du développement d'OPRA. A quelques semaines de la sortie du logiciel sur le marché

luxembourgeois, M. Fadiga affirme : « Nous avons créé un outil pédagogique, transparent, et robuste permettant de produire et d'analyser très rapidement l'ensemble des données quantitatives figurant au sein des DIC et subsidiairement d'alerter promptement les unités opérationnelles sur le risque de conformité auxquels sont sujets les fonds gérés ».

OPRA permet de scruter en permanence les indicateurs de marchés, indicateurs de performance et ceux liés aux coûts en fonction des stratégies d'investissement suivies par les fonds d'investissement. En se basant sur ses algorithmes, l'application anticipe certains événements impactant les risques des fonds gérés en simulant les données (notamment pour les nouveaux fonds ne disposant ni de fonds comparables ni d'historique significatif). De plus, l'outil offre la possibilité à ses utilisateurs de lancer des tests de résistance sur les produits et d'éditer en toute indépendance les données du DIC « afin de les confronter avec celles qui pourraient émaner d'un prestataire externe utilisé par la société de gestion pour produire les DIC », note M. Fadiga.

En veillant à ce que le périmètre d'activités d'OPRA s'étende aux fonds alternatifs de type fermés (fonds immobiliers, etc) confrontés à des problématiques de données et pour lesquels aucune modélisation précise n'est préconisée dans les textes réglementaires, les spécialistes d'Arendt sont conscients de la valeur ajoutée d'OPRA comparativement aux outils existants sur le marché luxembourgeois.

Arendt se délecte déjà des possibilités qu'offre cette législation européenne permettant d'envisager un déploiement d'OPRA au Grand-Duché et au-delà.

En toute transparence

La lutte contre l'évasion fiscale s'est traduite ces dernières années par de fermes demandes des administrations nationales (d'abord celle des Etats-Unis puis de l'OCDE) concernant le signalement des actifs possédés à l'étranger par leurs concitoyens. Le reporting FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) et CRS (Common Reporting Standard version OCDE du FATCA américain) ont ainsi directement impacté les institutions financières sur l'ensemble de la planète. « Notre outil ARNO est né il y a 3 ans de cette obligation », rappelle Odile Renner, partner chez Arendt Regulatory & Consulting. La mission de ce logiciel, développé conjointement avec la société luxembourgeoise Nowina, est de collecter au sein d'institutions financières (principalement des fonds d'investissement alternatifs mais aussi des banques et compagnies d'assurance), les données à transmettre aux autorités financières des différents pays ayant adhéré à l'échange automatique des informations financières.

L'outil ARNO permet ainsi de puiser dans les fichiers afin d'identifier les comptes financiers déclarables, puis conver-

tir ces informations personnelles et financières dans le format imposé par chaque Etat.

Depuis 2015, ARNO est déjà utilisé pour une soixantaine d'établissements. Des banques et des fonds heureux de trouver là une solution unique pour gérer un double flux FATCA et CRS. On peut ainsi l'utiliser pour le reporting fiscal au Grand-Duché, en France, Allemagne, Espagne, Suisse ou aux Iles Caïman.

Et même si FATCA et CRS sont entrés en vigueur depuis quelques années, ARNO reste toujours pertinent.

En effet, l'outil est parfaitement flexible. « Cela signifie que les équipes d'Arendt l'ont développé pour qu'il s'adapte à toute évolution des lois sur la transparence financière internationale », indique Mme Renner.

Voilà qui est loin d'être un détail quand on sait à quelle vitesse les textes évoluent pour une meilleure lisibilité des mouvements financiers des investisseurs en dehors de leur pays d'origine ou de résidence. « Faire du reporting n'étant pas la mission première des établissements financiers, Arendt Regulatory & Consulting offre donc une solution efficace et légalement sûre. »